Décision 12-D-03 du 23 janvier 2012

concernant une saisine de la Polyclinique de Savoie relative à des pratiques de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel (AURAL-Lyon) dans le secteur du traitement de l'insuffisance rénale chronique par dialyse en Haute-Savoie

Posted on: 27 janvier 2012 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Polyclinique de Savoie

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Association pour l'Utilisation du Rein

Artificiel (AURAL-Lyon)

Lire

le texte intégral de la décision